



## Premier trimestre 2024 : principaux indicateurs

Paris, 16 avril 2024 – Les principaux indicateurs, données financières estimées et éléments affectant les agrégats du premier trimestre de 2024 de TotalEnergies sont indiqués ci-dessous :

### Principaux indicateurs

		1T24	4T23	3T23	2T23	1T23
€/€		1,09	1,08	1,09	1,09	1,07
Brent	(\$/b)	83,2	84,3	86,7	78,1	81,2
Prix moyen de vente liquides * (1)	(\$/b)	78,9	80,2	78,9	72,0	73,4
Prix moyen de vente gaz * (1)	(\$/Mbtu)	5,11	6,17	5,47	5,98	8,89
Prix moyen de vente GNL ** (1)	(\$/Mbtu)	9,58	10,28	9,56	9,84	13,27
Indicateur de Marge de raffinage Européen (ERM)***	(\$/t)	71,7	52,6	100,6	40,1	90,7

\* Ventes en \$ / Ventes en volume pour les filiales consolidées.

\*\* Ventes en \$ / Ventes en volume pour les filiales consolidées et sociétés mises en équivalence.

\*\*\* Cet indicateur de marché pour le raffinage européen, calculé sur la base de prix de marché publics (\$/t), utilise un panier de pétroles bruts, des rendements en produits pétroliers et des coûts variables représentatifs de l'outil de raffinage européen de TotalEnergies.

(1) Ne prend pas en compte les activités de négoce de pétrole, de gaz et de GNL, respectivement.

### Principaux éléments affectant les agrégats du trimestre

- La production d'hydrocarbures est attendue stable, supérieure à 2,45 Mbep/j, malgré la cession des actifs canadiens effective au cours du quatrième trimestre 2023, portée par la hausse de la production GNL et les démarrages de Mero 2 au Brésil et d'Akpo West au Nigéria.
- Les résultats d'Integrated Power sont attendus en hausse grâce à la croissance de l'activité.
- Les résultats de l'Aval reflèteront la hausse des marges de raffinage, le taux d'utilisation des raffineries au premier trimestre 2024 étant globalement stable par rapport au quatrième trimestre 2023.
- Compte tenu de la faible volatilité au premier trimestre 2024, les résultats des activités de négoce pétrole et GNL sont attendus dans la moyenne historique.

### Sensibilités 2024\*

	Variation	Impact estimé sur le résultat opérationnel net ajusté	Impact estimé sur la marge brute d'autofinancement
Dollar	+/- 0,1 \$ par €	-/+ 0,1 G\$	~0 G\$
Prix moyen de vente liquides **	+/- 10 \$/b	+/- 2,3 G\$	+/- 2,8 G\$
Prix du gaz européen – NBP / TTF	+/- 2 \$/Mbtu	+/- 0,4 G\$	+/- 0,4 G\$
Indicateur de Marge de raffinage Européen (ERM)	+/- 10 \$/t	+/- 0,4 G\$	+/- 0,5 G\$

\* Sensibilités mises à jour une fois par an, à l'occasion de la publication des résultats du 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année précédente. Les sensibilités indiquées sont des estimations préparées sur la base de la vision actuelle de TotalEnergies de son portefeuille 2024. Les résultats réels peuvent varier significativement des estimations qui résulteraient de l'application de ces sensibilités. L'impact de la sensibilité \$/€ sur le résultat opérationnel net ajusté est attribuable pour l'essentiel au Raffinage-Chimie.

\*\* Environnement Brent à 80 \$/b.

## Avertissement

Sauf indication contraire, les termes « TotalEnergies », « compagnie TotalEnergies » et « Compagnie » qui figurent dans ce document sont utilisés pour désigner TotalEnergies SE et les entités consolidées que TotalEnergies SE contrôle directement ou indirectement. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence à ces entités ou à leurs collaborateurs. Les entités dans lesquelles TotalEnergies SE détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes.

Les données dans ce document sont issues du reporting préliminaire interne de TotalEnergies et ne sont pas auditées. Ces données ne sont pas destinées à être un résumé complet de tous les éléments qui affecteront les résultats de TotalEnergies SE ou à fournir une estimation des résultats du premier trimestre 2024. Les résultats réels peuvent varier. Dans les limites autorisées par la loi, TotalEnergies SE décline toute responsabilité quant à l'utilisation de ces données.

Ce document peut contenir des déclarations prospectives (incluant des forward-looking statements au sens du Private Securities Litigation Reform Act de 1995), concernant notamment la situation financière, les résultats d'opérations, les activités et la stratégie de TotalEnergies. Il peut notamment contenir des indications sur les perspectives, objectifs, axes de progrès et ambitions de TotalEnergies y compris en matière climatique et de neutralité carbone (zéro émission nette). Une ambition exprime une volonté de TotalEnergies, étant précisé que les moyens à mettre en œuvre ne dépendent pas que de TotalEnergies. Ces déclarations prospectives peuvent être généralement identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « sera », « devrait », « pourrait », « serait », « peut », « pourrait », « vraisemblablement », « envisager », « avoir l'intention », « anticiper », « croire », « estimer », « planifier », « prévoir », « penser », « avoir pour objectif », « avoir pour ambition » ou terminologie similaire. Les déclarations prospectives contenues dans ce document sont fondées sur des données, hypothèses économiques et estimations formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné et considérées comme raisonnables par TotalEnergies à la date du présent document.

Ces déclarations prospectives ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les perspectives, objectifs ou ambitions énoncés seront réalisés. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées avec un écart significatif entre les résultats réels et ceux envisagés, en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire, ou en raison de la matérialisation de facteurs de risque tels que notamment les fluctuations des prix du pétrole brut et du gaz naturel, l'évolution de la demande et des prix des produits pétroliers, les variations des résultats de production et des estimations de réserves, la capacité à réaliser des réductions de coûts ou des gains d'efficacité sans perturber indûment les opérations, les évolutions légales et réglementaires y compris dans les domaines environnementaux et climatiques, la variation des taux de change, les innovations technologiques, les conditions et événements météorologiques, ainsi que les évolutions socio-démographiques, économiques et politiques, les changements des conditions de marché, les pertes de parts de marché et les modifications des préférences des consommateurs, ou encore les pandémies comme la pandémie COVID-19. De même, certaines informations financières reposent sur des estimations notamment lors de l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs et des montants des éventuelles dépréciations d'actifs.

Les lecteurs ne doivent pas considérer les déclarations prospectives comme des données exactes mais comme l'expression de point de vue de la Compagnie à la date de publication du présent document. TotalEnergies SE et ses filiales n'ont aucune obligation, ne prennent aucun engagement et décline toute responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document. Par ailleurs, la Compagnie ne vérifie pas et n'est pas tenue de vérifier les données provenant de tiers contenues dans ce documents ou utilisées pour les hypothèses, estimations ou plus généralement les données prospectives publiées dans ce document.

Les informations concernant les facteurs de risque susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités de TotalEnergies, sa situation financière, y compris ses résultats opérationnels et ses flux de trésorerie, sa réputation, ses perspectives ou la valeur des instruments financiers émis par TotalEnergies sont par ailleurs décrits dans les versions les plus actualisées du Document d'enregistrement universel déposé par TotalEnergies SE auprès de l'Autorité des marchés financiers et du Form 20-F déposé par la Société auprès de la United States Securities and Exchange Commission (« SEC »).

Enfin, les développements portant sur les questions relatives à l'environnement et au changement climatique contenus dans ce document sont fondées sur divers référentiels et l'intérêts des diverses parties prenantes qui sont susceptibles d'évoluer indépendamment de notre volonté. En outre, nos disclosures sur ces questions, y compris celles liées au climat, peuvent inclure des informations qui ne sont pas nécessairement significatives ("material") au sens des lois américaines sur les valeurs mobilières pour les besoins des rapports de la SEC ou au sens des réglementations boursières applicables.

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances de TotalEnergies. En complément des indicateurs définis par les normes IFRS, certains indicateurs alternatifs de performance sont présentés, tels que notamment les indicateurs de performance excluant les éléments d'ajustement (résultat opérationnel ajusté, résultat opérationnel net ajusté, résultat net ajusté), la rentabilité des capitaux propres (ROE), la rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE), le ratio d'endettement, la marge brute d'autofinancement (MBA), le taux de retour à l'actionnaire. Ces indicateurs sont destinés à faciliter l'analyse de la performance financière de TotalEnergies et la comparaison des résultats entre périodes. Ils permettent aux investisseurs de suivre les mesures utilisées en interne pour gérer et mesurer la performance de TotalEnergies. Dans ce cadre, les résultats ajustés (résultat opérationnel ajusté, résultat opérationnel net ajusté, résultat net ajusté) se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur. Pour plus de détails sur les éléments d'ajustement, se référer aux derniers résultats financiers publiés et à l'annexe aux comptes consolidés.

Les chiffres présentés en euros pour le résultat net ajusté dilué par action sont obtenus à partir des chiffres en dollars convertis sur la base des taux de change moyen euro/US dollar (€/US\$) des périodes concernées et ne résultent pas d'une comptabilité tenue en euros.

Avertissement aux investisseurs américains – La SEC autorise les sociétés pétrolières et gazières sous son autorité à publier séparément les réserves prouvées, probables et possibles qu'elles auraient identifiées conformément aux règles de la SEC. Ce document peut contenir certains termes que les recommandations de la SEC nous interdisent strictement d'utiliser dans les documents officiels qui lui sont adressés, comme notamment les termes « réserves potentielles » ou « ressources ». Tout investisseur américain est prié de se reporter au Form 20-F publié par TotalEnergies SE, File N ° 1-10888, disponible au 2, place Jean Millier – Arche Nord Coupole/Regnault – 92078 Paris-La Défense Cedex, France, ou sur le site Internet de la Compagnie [totalenergies.com](http://totalenergies.com). Ce document est également disponible auprès de la SEC en appelant le 1-800-SEC-0330 ou sur le site Internet de la SEC [sec.gov](http://sec.gov).